

Les Angoumoisins aux Antilles par Marcel Reible

Quelques Destinées hors série

Le XVIII^e siècle fut, par excellence, un grand siècle colonial. Jamais encore, les hommes épris d'aventures n'avaient disposé d'un pareil champ d'action, qui s'étendait des Indes à l'Amérique, en passant par les *Mascareignes* et le *Sénégal*. Mais, de toutes les possessions où flottait le drapeau du *Roi de France*, seules les *Antilles* étaient réputées pour la facilité avec laquelle on pouvait y faire fortune en quelques lustres. Cette perspective, bien que fort outrée, ne manquait pas d'échauffer l'imagination de tous ceux qui végétaient dans leur province et qui rêvaient d'autres cieux, sous lesquels il leur serait possible de s'enrichir. Les moins timorés tentèrent leur chance et certains n'eurent pas à le regretter. Pour d'autres, le destin fut plus capricieux; mais tous réalisèrent aux "*Isles*" d'*Amérique* une expérience hors du commun.

On sait généralement peu de choses sur les *Angoumoisins* de condition modeste partis à cette époque pour les *Antilles*. La plupart y vécurent et y moururent obscurément. Parmi ceux qui firent souche à la *Guadeloupe* et à la *Martinique*, quelques-uns y sont encore représentés. Quant aux émigrants qui avaient opté pour *Saint-Domingue*, un grand nombre disparurent lors des troubles qui aboutirent à l'émancipation de cette île et les survivants se dispersèrent au hasard des circonstances, les uns à *Cuba*, à la *Jamaïque*, en *Louisiane* ou même aux *Etats-Unis*, dans l'attente d'un problématique retour, les autres en *France*, quand le climat politique leur parut favorable.

Par contre, l'histoire est moins avare de renseignements sur les colons appartenant aux classes aisées de la société et, à l'aide des anciens registres paroissiaux des Antilles, des archives notariales, des travaux d'érudits locaux et, parfois avec le secours des correspondances conservées — trop jalousement — dans quelques vieilles familles d'Angoumois, il nous a été possible de reconstituer, à grands traits, la vie, souvent mouvementée, de plusieurs de nos compatriotes qui n'avaient pas hésité à s'installer aux "*Isles*".



Jean Pasquet de Luge

Il était né à *Roumazières*, le 13 mai 1711, d'autre *Jean Pasquet*, écuyer, seigneur du *Luget*, et de *Jeanne-Marie Martin*, mariés par contrat du 8 avril 1693 passé par devant Me *Grassin*, notaire du duché de *La Rochefoucauld*.

Ayant embrassé la carrière des armes, *Jean Pasquet de Luget* fils fut envoyé, comme capitaine, à *Saint-Domingue*, vers 1739. Sans doute déçu par la modestie de ses appointements, il ne tarda pas à abandonner l'armée pour devenir colon. Nonobstant, il continua de servir dans les milices locales jusqu'à la guerre d'*Amérique*, ce qui lui valut la *Croix de Saint-Louis* le 6 juin 1777.

Il allait aborder sa 43^e année lorsqu'il se décida, le 21 février 1753, à épouser *Anne-Perrine Chevalier*, native de *Saint-Servan* en *Bretagne*. A cette époque, il était déjà propriétaire d'une plantation importante puisque lors de la rédaction du contrat de mariage, il déclarait être possesseur de 150 nègres, de 100,300 livres d'argent comptant et de 60,003 livres de billets et obligations.

Le siège principal de sa plantation était à *Montrouis*, quartier de *Saint-Marc*, où il avait installé une sucrerie. Sa réussite semble avoir été assez rapide, car, à la fin de sa vie, il se trouvait à la tête de 1,383 hectares, de 345 nègres, de plusieurs centaines d'animaux de trait et d'élevage, le tout évalué à plus de 2,600,003 livres.

Pasquet de Lugé, dont l'hospitalité était légendaire à *Saint-Domingue*, menait une existence de grand seigneur. Il tenait table ouverte pour ses hôtes de passage et entretenait à grands frais des équipages, uniquement pour obliger ceux de ses amis qui se trouvaient démontés.

Sa femme résidant le plus souvent en *France*, dans la région de *Nantes*, le "baron" de *Lugé*, suivant par là une coutume fort à la mode aux "isles", avait remplacé l'épouse absente par des "ménagères" choisies parmi ses plus belles esclaves. Il en eut, à ce qu'il paraît, plusieurs enfants naturels qu'il affranchit. Il mourut le 3 novembre 1788 d'une tumeur à l'estomac. Il ne laissait qu'une fille légitime: *Julie-Félicité*, née vers 1754 et mariée le 4 mars 1771, à *Angers*, au vicomte *Charles-Joseph-Augustin Walsh de Serrant*, capitaine — puis colonel — au régiment irlandais de son nom.

La *Révolution* française ayant eu pour incidences le soulèvement des *Noirs* aux *Antilles*, et plus particulièrement à *Saint-Domingue*, les héritiers *Lugé* ne purent conserver les propriétés qu'ils détiennent dans cette île. Après de longs pourparlers entre le gouvernement français et la république d'*Haïti*, ils durent se contenter, en 1828, d'une modeste indemnité de 137,600 francs.

Ainsi s'acheva, presque en fumée, l'aventure de *Jean Pasquet de Lugé*.

(Sources: A.D. *Loire-Atlantique*. Dossier E 1094.)



La Famille Bologne

Guillaume Boulogne, dit *Bologne*, le premier de ce nom qui nous soit connu, était, semble-t-il, originaire d'*Angoulême*. Dès 1671, il possédait, à la *Guadeloupe*, une belle plantation sur la montagne *Saint-Louis*, à la *Coulice* (paroisse *Saint-Dominique* de *Baillif*). Astucieusement, il prétendait descendre des *Capizapi* de *Bologne*, établis en *Provence* au *XVI^e* siècle.

Son fils, *Pierre Ier*, s'attribua la particule et devint major au régiment de *Lonvilliers*, puis commandant de la compagnie de milice du quartier *Saint-Français* (*Guadeloupe*) en 1733. Il mourut avant 1745. De son union avec *Catherine d'Hérigoyen*, il laissait un fils — qui va suivre — et trois filles qui firent de brillantes alliances. La première, *Anne-Christine*, épousa, en 1722, *Martial de Thibaut*, écuyer, seigneur-vicomte de *Servanches*, puis, en 1727, *Guillaume de Chambaud*, écuyer seigneur de *Jonchères*. La seconde, *Catherine-Jeanne*, se maria avec *Clément de Gadard de Béarn*, chevalier, seigneur de *Blanzaguet* et du *Vivier-Jusseau*, en *Angoumois*. Quant à la troisième, elle prit pour époux *Jean-François Cazaud* du *Breuil*, avocat angoumois, *Conseiller du Roi* et Commissaire aux Requêtes auprès du Parlement de *Bordeaux*. De ce mariage devait naître le faux marquis de *Cazaux* dont il sera parlé plus loin.

Pierre II de *Bologne*, né à la *Martinique* vers 1706, disciple des *Muses*, se donna des titres, moins contestables que ceux de son père, en achetant une charge de Secrétaire-audiencier du *Roi*, près le Parlement de *Metz*. Il s'éteignit à *Angoulême* pendant la *Révolution*. Un autre *Bologne*, *Jean-Nicolas*, probablement très proche parent de *Pierre II*, puisqu'il fut *Conseiller du Roi* auprès dudit Parlement, à la même époque (ainsi que fermier général et grand trésorier de l'ordre du *Saint-Esprit*), s'était amouraché d'une esclave noire, d'une grande beauté, dont il eut le célèbre chevalier de *Saint-Georges*, né à la *Guadeloupe* le jour de *Noël* 1745 et mort à *Paris* le 12 juin 1769...

Sources Mémoires S.A.H.C. 1916, pp. XL, XLI, XLV, XLVII, LIII-LV; "Miroir de l'Histoire", N. 83, pp. 637-638; A.D. *Charente*, E 623. E 626, E 1144.



Le Marquis de Cazaux

Alexandre Cazeau de *Roumillac* naquit en 1727 de *Jean-François Gazaud* du *Breuil*, Avocat, *Conseiller du Roi*, Commissaire aux requêtes du Palais au Parlement de *Bordeaux* et de *Marthe* de *Bologne*, dame de *Roumillac*, mariés en l'église *Saint-Pierre* de *Bordeaux* le 16 février 1724.

Le sieur *Gazaud* du *Breuil*, décédé avant mars 1739, était lui-même le fils de *Jean Cazeau*, marchand de la ville d'*Angoulême* qui, devenu veuf, était entré dans la cléricature et avait accédé au canonicat

en 1706. Le 26 février 1734, le chanoine *Cazeau* avait résigné sa charge au profit de son autre fils *Robert*, alors curé de *Fléac*...

Officier de dragons au régiment de *Surgères* dès 1745, *Alexandre Cazeau* de *Roumillac* démissionna en 1752, année où il épousa, le 19 septembre, en l'église *Saint-André* d'*Angoulême*, *Sylvie Benoît*, fille d'*André Benoît* des *Essards*, riche négociant de la ville, et de *Jeanne Fauconnier*.

Attiré par la réputation des "*Illes*", *Cazeau* de *Roumillac* débarqua à la *Grenade* à la fin de 1753 et fit plusieurs allées et venues entre la *France* et les *Antilles* jusqu'en 1757, époque où il paraît s'être fixé à demeure à la colonie, avec son fils *Jean-François*, né le 21 août 1756, et sa fille, *Marie-Marthe* venue au monde le 16 juin 1757 et tous deux baptisés en l'église *Saint-André* d'*Angoulême*.

Dès son arrivée à la *Grenade*, *Alexandre Cazeau* s'était installé au nord-est de cette île, au pied du piton de *Lavera*, sur la paroisse des *Sauteurs*. Sa plantation s'étendait dans le quartier qu'on appelait "*La Plaine*". On y faisait un peu de cacao, de café, de coton, mais surtout du sucre.

Cazeau avait chargé son beau-père, *François Benoît* des *Essarts*, de lui procurer de la main-d'oeuvre qualifiée et ce fut ainsi que, le 15 décembre 1754, ce marchand de draps de soie traitait avec *Louis Ferrand*, maître-menuisier, et *Hugues Delorière*, maître-charpentier, tous deux domiciliés à *Angoulême*. *Cazeau* prenait à sa charge les frais de voyage et leur garantissait, bon an mal an, un salaire de 500 livres de *France*, en sus de leur logement, de leur nourriture et de leur blanchissage quel que soit leur état de santé¹. C'était un contrat particulièrement avantageux pour des "*engagés*".

Cazeau, qui se passionnait à la fois pour l'agronomie et la philosophie, s'efforça de mettre ses théories en pratique, tant en expérimentant fructueusement de nouvelles méthodes de culture, qu'en traitant ses Noirs avec une humanité peu courante à l'époque.

Le patriotisme, par contre, ne l'étouffait pas et, pour sauvegarder ses intérêts, il se rallia sans barguigner aux *Anglais*, lorsqu'ils s'emparèrent de la *Grenade* en 1759. Les *Français* grenadins le députèrent, en 1767, auprès de *Sa Gracieuse Majesté* *George III* pour présenter leurs revendications mission dont il s'acquitta avec succès.

Après un quart de siècle passé à la colonie, *Cazeau* rentra en *Europe* en 1777, avec fortune faite.

Se partageant dès lors entre *Londres* et *Paris*, il publia des brochures sur l'industrie sucrière, ce qui lui valut d'être admis à la *Société Royale* de *Londres* le 13 août 1780.

La *Grenade* étant revenue à la *France* en 1779, il se fit, avec le même bonheur, l'avocat des colons britanniques auprès de *Louis XVII*!

Sur ces entrefaites, *Cazeau*, grisé par ses succès dans les salons, s'était soudain découvert une parenté imaginaire avec la vieille famille gasconne des du *Gout* de *Cazaux*. En un tournemain, il se prétendit Marquis de *Casaux* et c'est en se parant de ce titre usurpé qu'il signa au contrat de mariage de sa fille, le 18 décembre 1782 avec l'authentique marquis *Louis-Sauveur* de *Roux*, âgé de 39 ans.

Quelques semaines plus tard, les nouveaux époux étaient déjà en instance de séparation, par suite du caractère fantasque de la jeune femme. Craignant de voir sa supercherie généalogique découverte, *Casaux* perdit son sang-froid et, le 26 avril 1783, il s'enfuit secrètement d'*Avignon* avec sa fille qui était grosse des œuvres d'un quidam! Elle mourut à *Rome*, en Septembre 1783, en donnant le jour à un fils *Alexandre-Marie-Marthe*. *Casaux* quitta précipitamment la ville éternelle en abandonnant le marmot à une nourrice qui le restitua, en 1784, à son père légal, le marquis de *Roux*.

Réfugié à *Londres*, *Casaux* rédigea un long mémoire pour tenter de justifier son étrange conduite. Affilié depuis 1782 à la L* de "*Saint-Jean de la Vertu persécutée*" à l'O* d'*Avignon*, il n'eut pas trop de ses appuis maçonniques pour se défendre contre ses redoutables adversaires, au nombre desquels on comptait le *Pape Pie VI* et le ministre *Vergennes*!

Malgré ses démêlés judiciaires avec les autorités pontificales, il avait profité de son passage en Italie pour se faire recevoir à l'Académie d'Agriculture de *Florence*...

¹ Archives Départementales *Charente*, E 1752. *Caillaud*, notaire à *Angoulême*.

Homme de son temps, dont il partageait toutes les curiosités et les enthousiasmes, le pseudo-marquis se prit d'intérêt pour l'économie politique et rentré en France en 1788, il fit paraître une série de mémoires où il exposait la Constitution de ses rêves prévoyant:

- une assemblée nationale élue pour trois ans et chargée de voter les impôts;
- la responsabilité des ministres devant cette assemblée;
- le droit de veto pour le *Roi*;
- des états provinciaux, préfigurant les actuels Conseils généraux;
- la liberté de la presse;
- etc..., etc...

Les ennemis de *Casaux* l'accusèrent alors d'être à la solde des *Anglais*, mais ne purent jamais en administrer la preuve.

Mirabeau, enthousiasmé par les théories de celui-ci, s'en inspira fréquemment dans ses discours. *Casaux* connut alors la vogue dans les salons libéraux de l'époque et se vit fêté par la "Société de 1789", sorte de cercle aristocratique fondé en Août 1790 par les membres de la L* des "Neuf Sœurs". Cet accueil chaleureux n'empêcha pas l'admission de notre personnage, un peu plus tard, au Club... des *Jacobins*.

Hostile au projet d'une Chambre haute, calquée sur le Sénat américain, et indéfectiblement fidèle à la Constitution et au *Roi*, *Casaux* devint rapidement la cible de *Brissot*, qui réclamait la chute de *Louis XVI*.

Le "marquis" essaya de tenir tête à ses adversaires, mais déjà les événements le dépassaient. A la fois hostile aux excès libertaires et aux abus du despotisme, partisan d'une monarchie constitutionnelle et de l'amélioration du sort des esclaves aux Colonies, *Casaux*, qui voulait "marier" la Royauté et la Révolution, comprit, après le 10 août 1792, que le sol de France lui devenait trop dangereux. Il regagna l'Angleterre et la mort le surprit à Londres, en 1796, alors qu'il s'occupait à traduire le "Voyage en France" de Young...

(Cf. Philippe de Roux: "Le Marquis de Casaux". Paris, Librairie Larose, 1951, in-8., 62 pages.)



Un Casanova Charentais: *Pierre Loquet-Desgranges*

La famille *Loquet*, qui portait "d'or à un ours passant de gueules, surmonté d'une étoile de même", appartenait à la bonne bourgeoisie de *Barbezieux*. Très tôt, elle avait adhéré à la Réforme et, au XVIIIe siècle, elle avait fourni plusieurs pasteurs à l'église protestante.

Vers 1710, la charge — très lucrative — de maître de poste à *Barbezieux* était entrée dans cette famille au profit de *Pierre Loquet*, époux de *Marie Goy*; il remplaçait ainsi *Mathias Jabouin*, sieur de *Cherariton*, chevaucheur du *Roi*²

En 1745, *Jacques Loquet* fils du précédent s'était converti au catholicisme pour conserver la charge paternelle. Il eut au moins deux garçons:

- *Jean* (alias *Jacques*), né le 10 février 1749;
- *Pierre*, héros de ce récit, qui avait vu le jour à *Barbezieux*, le 5 juin 1754.

Parvenu à l'âge de 25 ans, ledit *Pierre* parut disposé à suivre les traces de son père et l'on a tout lieu de croire qu'il exerça, pendant quelque temps, les fonctions de maître de poste à *Cavignac*³. Fut-il, plus tard, ce "courtaud de boutique" dont parle perfidement le général-baron *Thiéboul* dans ses

² Marcel Reible: La Poste on Angoumois in "Mémoires de la Société Archéologique et Historique de la Charente, 1945, pp. 60 et suivantes.

³ On trouve en effet un *Pierre Desgranges* à la tête de ce relais en 1780, mais celui-ci passa bientôt au sieur *Jean Lis*.

"Mémoires"? La chose n'est pas impossible, car l'un des oncles de *Pierre Loquet*, *Philippe Nairac*, était un gros commerçant bordelais et peut-être avait-il essayé d'orienter son neveu vers le négoce⁴.

Un seul fait est certain: notre homme était présent à *Barbezieux* le 9 juillet 1782, lors du passage du comte d'*Artois*, qui s'en allait guerroyer en *Espagne* contre les *Anglais*.

Royaliste fervent, le jeune *Desgranges* (sic) insista pour avoir l'honneur de conduire la voiture de Son Altesse Royale jusqu'au relais de *Reignac*. Très sensible à un pareil zèle, le prince lui offrit d'entrer à son service et, trois semaines après, le 1er août 1782 exactement, le fils du maître de poste de *Barbezieux* se voyait agréé dans les gardes du corps du *Comte d'Artois*! Un avenir aussi brillant qu'inespéré s'ouvrait ainsi à *Pierre Loquet*.

Mais la fortune devait sourire encore bien davantage à ce garçon "*d'une beauté fabuleuse*" au dire de ses nombreuses admiratrices. Les chevaux du carosse du comte et de la comtesse d'*Artois* s'étant emballés un jour que *Des Granges* escortait la voiture, ce dernier, d'une force herculéenne, maîtrisa l'équipage après avoir risqué vingt fois de se rompre les os. Pour lui manifester sa reconnaissance de l'avoir sauvé d'un si grave péril, son maître le fit nommer capitaine de cavalerie au régiment des cuirassiers du *Roy* (31 mai 1783).

Las! la roche *Tarpeïenne* est près du *Capitole*. Moins de six mois plus tard, une lettre de cachet, datée de *Versailles*, le 30 novembre 1783, expédiait *Desgranges* à la *Bastille*, avec ordre de le surveiller nuit et jour.

Que s'était-il donc passé? La chronique scandaleuse de l'époque ne se fit pas faute d'insinuer que *Pierre Loquet-Desgranges*, élevé au rang de gentilhomme ordinaire du comte d'*Artois*, avait su trouver le chemin du cœur et de l'alcôve de *Marie-Thérèse de Savoie*, quelque peu délaissée par son volage époux, le futur *Charles X*, et qu'il avait eu l'imprudence de s'en vanter.

Beaucoup plus tard, sous la *Restauration*, des adversaires des *Bourbons* n'hésitèrent pas à attribuer audit *Loquet* la paternité du duc de *Berry*, né le 24 janvier 1778, assertion qui ne résiste pas à un examen sérieux. Par contre, un doute plane toujours sur la nature exacte des relations entre la princesse et notre *Barbezilien*.

Quoi qu'il en soit, l'emprisonnement de *Pierre Loquet*, qui se faisait appeler maintenant *Des Barrières*, fut de courte durée. Le 15 juillet 1784, il se démit de sa charge de capitaine, condition posée à sa libération et, dix jours après, il s'embarquait pour *Saint-Domingue*, avec la promesse royale d'être pourvu d'un greffe dans cette colonie. Et le 9 juin 1785, *Louis XVI* Lui délivrait effectivement le brevet de greffier en chef de l'Amirauté du Cap, sinécure qui rapportait, bon an mal an, huit millions de nos anciens francs. Il faut reconnaître que pareille marque de faveur n'était pas faite pour clore le bec aux médisants...

Pourtant cette situation magnifique ne suffisait pas à *Pierre Loquet-Desgranges-Desbarrières*, qui aspirait à devenir un grand propriétaire. Et, de concert avec un autre *Barbezilien*, le sieur *Desmontis-Sicaudière*, il acquit, en 1786, une plantation d'indigo et de coton, sise au quartier des *Gonaïves*, avec habitation, matériel de culture et 85 esclaves. La vente était consentie par M. *Houdaigné de Larche* pour le prix d'un million de livres payables en dix annuités.

La région était aride et l'exploitation périclita. Dès le 30 juillet 1787, *Desmontis* se retira de l'association moyennant une indemnité de 100,060 livres représentée par 40 esclaves.

En 1790, *Des Barrières*, se trouvant dans l'impossibilité de tenir ses engagements, demanda la résiliation de la vente. Il l'obtint, mais assortie de clauses financières tellement complexes que, sous l'*Empire*, les héritiers *Houdaigné* plaidaient encore contre les hoirs *Desmontis*, puis contre le sieur *Frichou-Lamorine*, Conseiller de Préfecture d'*Angoulême*, en tant que "*tiers détenteur*", afin d'obtenir le règlement des sommes encore dues sur le prix de la plantation vendue en 1786. L'affaire alla jusqu'en Cour de cassation. Nous n'en connaissons pas l'issue...

⁴ F. *Mombet* dans "Secret d'état" (extrait de la Revue d'Agenais, Agen 1963 pp. 11 et suivantes a retracé la biographie de *Pierre Loquet-Desgranges-Desbarrières*. L'essentiel de ce chapitre lui est emprunté.

Pour en revenir à *Des Barrières*, tout permet de croire qu'il avait réussi à tirer son épingle du jeu car, quelques mois après avoir composé avec son créancier *Houdaigné*, il achetait en toute propriété, dans le quartier de la *Nouvelle Plymouth*, paroisse *Jérémie*, la caféière "*Mondiou et Despaigne*", ainsi qu'une cotonnerai et une indigoterie qu'il baptisa "*Desbarrières*"⁵, le tout estimé à 914,447 francs en 1826.

On perd la trace de *Pierre Loquet-Desbarrières* au moment des troubles de *Saint-Domingue*. On sait seulement qu'il testa en 1794 chez Me *Grimperel*, notaire au *Cap*. Il dut décéder dans cette ville, sans doute de mort violente, laissant pour unique héritier son frère, *Jean Loquet*, maître de poste à *Barbezieux*. Lors de l'indemnisation, par l'Etat français, des anciens colons de *Saint-Domingue*, ce *Loquet* reçut en tout et pour tout 71,944 francs 73 centimes pour la plantation des *Gonaïves*, le 7 mai 1829, et 19,500 francs pour la caféière de *Jérémie*, en Septembre 1830⁶. On était loin de compte.



Le Seigneur de Rancogne

Charles de Devezeau, écuyer, seigneur de *Rancogne* en *Angoumois*, y naquit le 11 mai 1672, de l'union de *François II de Devezeau* et de *Marie Pasquet* de la *Brousse*. Très jeune, il entra dans l'armée. On le trouve en 1694, comme lieutenant à *Terre-Neuve*. Il passe à *Saint-Domingue* en 1701 et s'y marie le 27 novembre 1702, dans l'église du *Cap*, avec *Marie-Charlotte* de la *Place*, fille de *Daniel* de la *Place*, Conseiller au Conseil Souverain de *Léogane*, et de *Marguerite Cordonnié*. En 1705, il est lieutenant dans une compagnie de la marine. L'année suivante il devient colonel de milice à *Léogane* et, en 1724, après 33 années de service, il reçoit la croix de *Saint-Louis*.

Comme on ne s'enrichissait guère dans les armées du *Roi*, le Seigneur de *Rancogne*, dont la bourse n'était pas des mieux garnies, s'était tourné très tôt vers le négoce, en association avec un autre *Angoumoisins*, *Jean-Louis Guitton*, sieur de *Chantoiseau*.

Curieux personnage que ce *Guitton*, tour à tour procureur en l'élection d'*Angoulême*, puis maire de cette cité, charge qui anoblissait. Ayant acquis le fief du *Tranchard* en 1685, il se fit dès lors appeler *Guitton du Tranchard* et s'intéressa aux Messageries d'*Angoulême*, jusqu'au jour où celles-ci furent rachetées par la Ferme des Postes. Ayant subi de cruels revers financiers, il tenta de réparer les brèches de sa fortune en trafiquant avec *Saint-Domingue* et, à cet effet, en 1701, il s'était associé de moitié avec le chevalier de *Devezeau*. Cette entreprise paraît s'être soldée par un échec, tout au moins pour *Guitton* qui mourut avant 1719, en laissant une succession très embarrassée⁷.

Par contre, les affaires du seigneur de *Rancogne* marchaient certainement beaucoup mieux, car, le 14 septembre 1731, par l'intermédiaire de *Le Moyne d'Iberville*, capitaine de "*La Renommée*", il faisait recruter à *La Rochelle* un traiteur (*Roche-Joubert*) et un garçon de service (*Jean Lamoureux*), tous deux d'*Angoulême*, et, en Février 1705, il complétait sa maison en s'attachant, pour 400 livres, les services du chirurgien *François Noblet*, originaire de la même ville. L'embauche de ce dernier semble indiquer que *Charles de Devezeau* était alors à la tête d'une plantation, avec de nombreux esclaves à soigner; nous en concluons que la sucrerie *Rancogne* à *Léogane*, quartier *Esterre*, était déjà créée, ou en instance de l'être.

Devenu veuf, notre colon se remaria le 24 novembre 1716 avec *Marie Le Clerc* de *Morainville*...

Ayant largement dépassé la soixantaine, et après avoir amassé une fortune considérable, *Charles de Devezeau* estima, vers 1740, que l'heure avait sonné, pour lui, de rentrer en *France*. De retour dans la métropole, il acheta en 1742, dans l'*Orléanais*, le marquisat-pairie d'*Herbault* et le vicomté des *Landes*, et il se rendit propriétaire d'un régiment d'infanterie, auquel il donna son nom.

⁵ Cette cotonneraie et cette indigoterie étant situées sur la paroisse des *Gonaïves*, tout comme les acquisitions de 1786, il y a tout lieu de penser qu'il s'agissait des mêmes plantations, dont *Des Barrières* avait finalement conservé la propriété à l'issue de ses démêlés avec *Houdaigné*

⁶ Etat des indemnités accordées aux Anciens Colons de *Saint-Domingue* (Paris, Ministère des Finances, tome III, pp. 282, 283 et tome IV pp. 402, 403).

⁷ Archives Départementales Charente, E 20111. *Vigier de La Pile*: Histoire de l'Angoumois (édition *Michon*), p. CXXII.

Il mourut l'année suivante, laissant de son premier lit:

- 1.- *Charles-François-Louis*, né vers 1704, chevalier, seigneur de *Rancogne*, Mousquetaire du *Roi* (1728), puis capitaine au régiment *Dauphin-Etranger* cavalerie, chevalier de *Saint-Louis*, marquis d'*Herbault* et vicomte des *Landes* par lettres patentes du 30 août 1743, marié le 6 mars 1747 à *Marie-Agnès-Michelie-Françoise* de *Foyal de Donnery*; mort à *Saint-Domingue* le 3 novembre 1760.
- 2.- *Jean-Louis*, né en Juillet 1705, enseigne aux Gardes Françaises en 1728.
- 3.- *Jacques*, né en 1707, reçu page du *Roi*, en sa petite écurie en 1725.

Sous *Louis XVI*, une petite-fille de *Charles de Devezeau* de "*Rencougne*", *Marie-Angélique-Renée*⁸ de *Devezeau* épousa un noble irlandais *Patrick O'Rourke*, originaire de *Ross* et propriétaire d'une sucrerie sur les bords de la *Rivière Froide*, à *Saint-Domingue*, et d'une caféière à *L'Anse à Veau*, quartier de *Nippes*. La mariée avait elle-même apporté en dot la sucrerie *Rancougne* à *Léogane*.

Lors de la liquidation de l'indemnité attribuée aux anciens colons de *Saint-Domingue*, la veuve *O'Rourke*, et ses enfants *Arnold* et *Anne*, reçurent, en 1827, respectivement 159,715 francs et 55,200 francs pour ces propriétés⁹.



Les Frères *Tartas des Forges*

Jean-Louis Tartas des Forges, né à *Ruffec*, le 10 octobre 1724, était le fils de *François Tartas des Forges*, Maître-chirurgien et de *Jeanne Decault*, mariés par contrat du 5 décembre 1722.

Après avoir commencé à étudier la médecine et la chirurgie, le jeune *Jean-Louis* s'engagea, à 17 ans, dans le régiment du *Roi-Infanterie* et fut promu officier en 1742. Il fit les campagnes de la guerre de la succession d'*Autriche*, reçut plusieurs blessures et tomba aux mains de l'ennemi. Ayant été libéré, il servit comme lieutenant dans les grenadiers royaux, de 1745 à 1748. La fin des hostilités l'ayant laissé presque sans ressources, il décida, vers 1750, de tenter sa chance à *Saint-Domingue*.

Il s'établit successivement à *Cavaillon*, puis au *Morne-aux-Coquilles*, localités situées dans la plaine des *Cayes* réputée pour sa fertilité.

A la fois planteur et chirurgien, il exploita conjointement ses terres et ses malades. Il réussit si bien dans la culture qu'en 1763 il put expédier deux navires, chargés de sucre et d'indigo pour *Ostende*. Malheureusement, les corsaires anglais interceptèrent ces bâtiments à sept milles à peine de la rade des *Cayes*. *Tartas des Forges* perdit 60,000 livres dans cette affaire, mais ce coup du sort ne le découragea pas, car il lui restait encore son habitation, ses nègres et des créances s'élevant à près de 70,000 livres.

L'acclimatation des *Blancs*, à *Saint-Domingue*, était très pénible à cause de la dysenterie, de la petite vérole, des fièvres malignes et des maladies vénériennes qui y sévissaient en permanence. En qualité de médecin, *Tartas des Forges* ne manquait donc pas de clientèle et, pour la traiter, il fit construire une sorte d'hôpital dans lequel une centaine de personnes pouvaient être soignées, à raison de 600 livres par an pour les blancs et de 250 livres pour les esclaves.

En 1767, son plus jeune frère, *Philippe*, vint le rejoindre à *Saint-Domingue*. Né à *Ruffec* le 22 décembre 1742, ce dernier avait fait des études de chirurgie et exercé quelque temps à *Charron* en *Saintonge*. A peine arrivé à la colonie, *Philippe*, peu commode de caractère, se signala fâcheusement à l'attention publique en embrochant, d'un coup d'épée, un quidam qui l'avait bousculé! S'étant quelque peu assagi par la suite, il entra comme chirurgien au service de M. *Uriell*, qui habitait "*dans la plaine du fond de l'île Avache, près des Cayes*"

Jean-Louis Tartas des Forges épousa, le 9 février 1775, *Marthe de Coustard*, fille de *Guy-Pierre de Coustard*, capitaine de dragons, chevalier de *Saint-Louis*, Commandant en second

⁸ Probablement fille de *Charles-François-Louis*.

⁹ Etat des indemnités, op. cit., tome I pp. 300, 301 et 352-353.

de la partie ouest de *Saint-Domingue* et plus tard, gouverneur intérimaire de cette possession, du 7 juillet 1785 au 27 avril 1786¹⁰.

La jeune mariée appartenait à l'une des plus anciennes familles de *Saint-Domingue* et des mieux apparentées, bien que sans grande fortune. Madame *Tartas* des *Forges* mourut d'une attaque d'apoplexie le 20 mars 1787, sans postérité...

Peu après son mariage, *Jean-Louis Tartas* des *Forges*, protégé par le comte d'*Argout*, avait été promu capitaine aide-major des milices de *Cavaillon*; mais ce fut en vain, qu'ultérieurement, il multiplia les démarches pour obtenir un brevet de major de place et la croix de *Saint-Louis*.

En définitive la fortune ne lui sourit guère. Après la capture de ses deux cargaisons par les *Anglais* en 1763, la sécheresse exceptionnelle de 1767, les crises de dysenterie qui l'accablèrent en 1772 et 1775, les ouragans terribles de 1781 et les épizooties, tout se conjuga pour lui faire perdre le bénéfice de ses efforts.

Le coup final lui fut porté par la révolte des Noirs. On ne sait pas ce qu'il advint aux deux frères à partir de cet événement. On présume qu'ils périrent lors du massacre général des *Français* ordonné par *Dessalines* en 1804. On ignore également le sort des deux enfants que l'aîné avait eus d'une mulâtresse en 1765 et 1769¹¹.



François-Augustin Dubois-Martin **Compagnon de La Fayette**

Le 31 août 1718, *Guy Martin*, né à *Bourg-Saint-Etienne* (diocèse de *Clermont*, vers 1689, épousait, à *Barbezieux*, *Marie Bachère*. De cette union naquirent 19 enfants, dont beaucoup moururent au berceau. Parmi ceux qui atteignirent l'âge d'homme, trois s'expatrièrent à savoir

Guy, né le 2 avril 1731 à *Barbezieux*, d'abord employé de la Compagnie des *Indes* à *Pondichéry* en 1753, puis secrétaire du comte de *Broglie*. Il dut à cette fonction d'être associé à la diplomatie secrète de *Louis XV*. Il entra ensuite au service du duc de *Castries*, ministre de la *Marine*. Après la disgrâce de celui-ci en 1788, il alla s'installer à *Saint-Domingue*, au *Petit-Goave*, chez un de ses fils et y décéda le 6 août 1792;

Guy-Jean-Baptiste, né le 25 juin 1737 à *Barbezieux*, qui fit carrière dans la gendarmerie, participa à la guerre de Sept Ans, puis, après un stage à l'école du génie, fut muté, comme lieutenant, dans la légion de *Saint-Domingue* en 1766. Promu capitaine en 1770, il passa au régiment de *Port-au-Prince* et fit campagne aux *Etats-Unis* en 1777. Il mourut à l'hôpital du *Môle Saint-Nicolas (Saint-Domingue)* le 15 septembre 1781;

François-Augustin, baptisé en l'église *Saint-Mathias* de *Barbezieux* le 2 septembre 1742 et dont nous allons narrer maintenant les tribulations.

François-Augustin Dubois-Martin (car tel fut le nom qu'il adopta) entra dans la marine à l'âge de 16 ans, en 1758. Après avoir boulingué quelque temps sur des bâtiments de commerce, il navigua ensuite sur les vaisseaux du *Roi* jusqu'en 1768.

En 1770, il rejoignit son frère, *Jean-Baptiste*, qui était alors officier dans la légion de *Saint-Domingue* et pendant trois ans, il servit dans cette unité en qualité de volontaire.

Grâce à l'influence de son frère aîné, *Guy*, secrétaire du comte de *Broglie*, il obtint le 25 novembre 1773, une lieutenance en second dans le régiment de *Port-au-Prince*.

F.-A. Dubois-Martin "de Murville" (sic) resta présent au corps jusqu'en Novembre 1775, époque où il fut chargé d'aller acquérir en *France* des fournitures militaires. Il profita de son séjour dans la métropole pour tenter d'accélérer son avancement. Ses premières démarches ayant échoué, il fit

¹⁰ *Moreau de Saint-Méry*: Description de la Partie française de l'Isle de Saint-Domingue. Paris, Société de l'Histoire des Colonies françaises et Librairie Larose, 1958, tome II, p. 1471.

¹¹ Abbé *J.-F.I. Chevalier*: Un plein sac de vieux papiers. Ruffec, Imprimerie A. Pissard, 1913. pp. 87 et suivantes.

prolonger son congé d'un semestre et, quelques mois plus tard, il se vit accorder enfin une lieutenance dans le régiment de *Port-au-Prince*, sous réserve de n'y prendre rang qu'après les sous-lieutenants plus anciens que lui! En fait, il lui fallut attendre jusqu'au 18 avril 1777 pour exercer réellement les fonctions de lieutenant en premier...

Les treize colonies anglaises d'*Amérique* s'étant soulevées contre la mère-patrie, *François-Augustin* se fit mettre en congé de deux années, le 24 novembre 1776 pour accompagner, en qualité d'aide de camp, le général-baron *Kalb* qui se proposait d'aller combattre aux côtés des insurgés. La paix régnant encore entre la *France* et l'*Angleterre*, la Cour interdit leur départ!

Quelques semaines plus tard, *Dubois-Martin* eut la bonne fortune d'être présenté, par son frère *Guy*, au Marquis de *La Fayette* qui se disposait à traverser l'*Atlantique* pour servir dans les rangs de l'armée américaine. Il fut convenu entre eux que *François-Augustin* se procurerait à *Bordeaux* un bâtiment pour le compte du Marquis. Son choix se porta sur un vaisseau de 236 tonneaux, "*La Bonne Mère*" qu'il acquit pour 112,000 livres. Rebaptisé "*La Victoire*", ce bateau leva l'ancre le 25 mars 1777 avec *Kalb* et *Dubois-Martin* à son bord. *La Fayette* les rejoignit à *Pauillac*. Le navire fit escale, trois jours plus tard, à *Los Pasajes*, petit port espagnol... où deux officiers français, dépêchés par *Versailles*, intimèrent au Marquis l'ordre de rentrer en *France* pour s'y justifier!

La première réaction de *La Fayette* fut d'obéir, et il se mis en route, accompagné de *Dubois-Martin* et de quelques officiers; mais s'étant arrêté à *Rufiec*, pour saluer le comte de *Brogli*, tombé en disgrâce, ce dernier conseilla au Marquis de hâter son départ pour l'*Amérique* s'il ne voulait pas échouer dans son entreprise. *La Fayette* ne se le fit pas dire deux fois et rebroussa chemin avec ses compagnons. Le 17 avril 1777, après un voyage plein de péripéties, ils étaient de retour à *Los Pasajes*, et le 20, "*La Victoire*" reprenait la mer. Le 13 juin, ce voilier toucha terre à *Georgetown*. Le 31 juillet, *La Fayette*, qui avait essuyé maintes avanies, vit enfin ses services agréés par le Congrès américain. *Dubois-Martin*, moins heureux, se vit obligé de rentrer en *France* au début de décembre 1777. Après avoir vainement tenté de se faire confirmer le grade de capitaine qui lui avait été conféré lors de son départ pour l'*Amérique*, *François-Augustin* harcela les bureaux pour toucher sa solde arriérée et diverses indemnités. Finalement il reçut une gratification de 800 livres et l'ordre de rejoindre le régiment de *Port-au-Prince*, ordre qu'il n'exécuta qu'à la fin de l'année 1779; mais dès le mois de Septembre 1780, il était déjà de retour en *France*, avec un congé d'un an, chargé une nouvelle fois d'approvisionner son régiment. Il retourna à *Saint-Domingue* dans le courant de l'été 1781, mais, voyant ses ambitions sans cesse déçues, il démissionna le 17 juin 1782.

La mort de son frère *Jean-Baptiste*, en septembre 1781, n'avait certainement pas été étrangère à cette décision, car le défunt laissait une succession indivise comprenant notamment une plantation en plein rendement. *F-A. Dubois-Martin* consacra désormais le principal de son activité à cette exploitation, ce qui ne l'empêcha pas de servir "à la suite" dans la milice, comme capitaine d'une compagnie d'artillerie. *Louis XVI* ratifia cette promotion par ordonnance du 1er octobre 1785.

La *Révolution* française trouva notre compatriote à la tête de deux plantations, d'un revenu annuel de 130 à 150,000 livres de café, et d'une grande maison à *Port-au-Prince* évaluée à plus de 100,000 livres. Il employait à son service un chirurgien, un comptable, un commandeur, 55 nègres et 44 négresses.

Au cours des années 1791, 1792, 1793 et 1794, *F-A. Dubois-Martin* demeura obstinément à *Saint-Domingue*, malgré les troubles, tant pour essayer de sauvegarder ses biens que pour combattre les factieux, car il était un esclavagiste forcené. Aveuglé par sa négrophobie, il n'hésita pas à se mettre au service des *Anglais* lorsque ceux-ci se furent emparés de *Port-au-Prince*, qui leur avait été livré par les royalistes français. *Gordon Forbes*, Major commandant en chef les forces britanniques, lui accorda, le 1er mai 1796, une commission de capitaine, dans la compagnie dite "*Générale*".

Dubois-Martin servit en cette qualité jusqu'au rembarquement des troupes de *Sa Gracieuse Majesté*, en Octobre 1798. En Mars de cette même année, le "*Prétendant*"¹² lui avait décerné la Croix de *Saint-Louis*...

¹² Le futur *Louis XVIII*.

Tant que le général noir *Toussaint-Louverture* — qui avait bouté les *Anglais* hors de *Saint-Domingue* — conserva le pouvoir, *Dubois-Martin* put espérer recouvrer ce qui restait de ses propriétés. Il était encore possesseur d'une fortune respectable lorsqu'il épousa, le 7 juillet 1801, *Jeanne Dufraine*, 42 ans, épouse divorcée de *Louis Leloup*.

Le débarquement du corps expéditionnaire du général *Leclerc*, l'arrestation et la déportation de *Toussaint-Louverture*, le nouveau soulèvement des *Noirs* et, finalement, la capitulation de l'armée française, contraignirent *François-Augustin* et sa femme à se réfugier à *Baltimore* (U.S.A.) où ils arrivèrent le 1er juin 1803, ruinés et découragés. Ils y vécurent très péniblement de l'exploitation d'une modeste manufacture de tabac.

En 1819, *Dubois-Martin*, qui sollicitait une pension du *Roi de France*, essuya un refus catégorique, atténué par un secours non renouvelable de 60 gourdes. Il se tourna alors vers le *Roi d'Angleterre* qui, moins ingrat que *Louis XVIII*, lui accorda une allocation annuelle de 125 livres sterlings à dater du 10 octobre 1825.

Entre temps, *Dubois-Martin*, devenu veuf en 1819, s'était remarié à *Baltimore*, par contrat du 15 octobre 1820, avec une créole de *Saint-Domingue*, *Catherine-Julie Souty*, âgée de 39 ans... alors qu'il en avait exactement le double!

Au cours de l'été 1824, *François-Augustin* eut l'occasion de rencontrer le général de *La Fayette*, qui effectuait alors un voyage triomphal aux *Etats-Unis*. Il essaya de le "taper" de 5,000 gourdes, en souvenir du service qu'il lui avait rendu 49 ans plus tôt, en lui procurant un bateau. Excédé par le cynisme du bonhomme, *La Fayette* lui fit remettre tout bonnement 600 gourdes, ce dont le bénéficiaire se déclara très touché.

Dubois-Martin, qui ne désespérait pas d'être indemnisé, un jour, de ses pertes à *Saint-Domingue*, depuis qu'en 1825 la *République d'Haiti* s'était engagée à dédommager les anciens colons, décéda le 6 juillet 1833 à *Boston*, sans avoir vu la couleur du moindre écu¹³.

Sources:

Gilbert Chinard: "When *Lafayette* come to America" on account from the *Dubois-Martin* papers in the *Maryland Historical Society* publication Number three. The American friends of *Lafayette*. Easton, Pa 1949.

Cdt *Etienne Barth*: "La longue vie aventureuse d'un fils de *Barbezieux* compagnon de *La Fayette*: *François-Augustin Martin* (1742-1833)" in "Sud-Ouest", 17er édition, N. des 2, 11, 15, 18, 25, 28 février, 5 avril et 3 mai 1957.



¹³ Telle est l'impression de ses biographes MM. *Chinard* et *Barth*. Cependant *Dubois-Martin* figure en bonne place sur l'"Etat des indemnisés accordées aux anciens colons de *Saint-Domingues*. Par décision du Ministère des Finances du 29 août 1831, une somme de 37,300fr. lui fut décernée pour la Cafétérie qu'il avait possédée à *Port-au-Prince*.